

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250626-2025_06_26_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIER	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Transition écologique – Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) – Convention d’animation SDES/Territoires

Rapporteur : M. le Président

La démarche « Territoire à énergie positive » et le PCAET ont pour objectifs de faire émerger une dynamique locale en favorisant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. L’élaboration du plan climat a permis de mettre en lumière les gisements de productions d’énergies thermiques renouvelables du territoire : 62 GWh de bois, 19 GWh de solaire thermique et 72 GWh en géothermie.

Pour compléter les dispositifs qui permettent de tendre vers les objectifs énergétiques ambitieux fixés par la loi de transition énergétique, l’ADEME a mis en place un outil dénommé « **Contrat de Chaleur Renouvelable** ».

Le Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) est une gestion déléguée du Fonds Chaleur de l’ADEME qui permet au porteur du contrat de financer le déploiement de la chaleur thermique renouvelable (géothermie, solaire thermique, chaudière biomasse & réseau de chaleur) sur son territoire pour une durée de 3 à 4 ans.

Arlysère a candidaté à ce dispositif, afin d’accompagner les petits projets d’ENR non éligibles au fond chaleur, de dynamiser les filières d’énergies renouvelables et d’accroître fortement le nombre de dossiers éligibles et sélectionnés. Un contrat de chaleur territorial a été signé le 7 novembre 2022, avec un objectif de production de chaleur renouvelable de 3GWh/an, et un total de subventions attendues de 1,7 M€, complétés par un financement de l’animation du CCR jusqu’à 100 000 € (variable selon le niveau d’atteinte des objectifs). La gestion déléguée des aides du Fonds chaleur par la CA Arlysère, opérateur territorial, permet d’ouvrir l’accès de ces aides aux porteurs de projets de petite et moyenne envergures, jusqu’alors exclus de ce dispositif pour des raisons de seuils de production. L’animation ainsi que le financement des projets de ce contrat de chaleur renouvelable Arlysère/ADEME prend fin le 27 octobre 2025.

Pour l’avenir, l’ADEME souhaite désormais que les nouveaux CCR soient pilotés à l’échelon départemental. Le Syndicat Départemental d’Energie de la Savoie (SDES) a donc soumis une candidature afin de porter le dispositif en lien avec les 7 territoires savoyards. Ce contrat débutant au premier trimestre 2025 pour une période de 4 ans permettra de mobiliser une enveloppe d’animation de 450 000 € et une enveloppe de financement de projet de 13 532 100 € avec un objectif de 27 GWh de production de chaleur renouvelable annuels à la fin du contrat.

Les modalités de ce partenariat sont précisées dans le cadre d’une convention de partenariat pour l’animation du Contrat de Chaleur Renouvelable jointe à la délibération.

Pour Arlysère, ce dispositif mobilisera désormais 0,5 ETP (la part administrative étant centralisée par le SDES), financés à hauteur de 50% pour une durée de 3 ans, en fonction des résultats atteints en matière d’énergie renouvelable produite. Le SDES aura pour rôle principal la coordination du dispositif ainsi que la gestion financière des aides à verser et mobilisera donc 1 ETP financé à 100 %. Les territoires seront en charge de l’animation du dispositif afin d’accompagner et de faire émerger un maximum de projets viables.

Vu la délibération n° 58 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017 approuvant la démarche du PCAET,

Vu la délibération n° CS 1-4-2025 du Comité Syndical du SDES du 4 février 2025 approuvant la candidature du SDES auprès de l’ADEME,

Vu la convention de partenariat jointe à la présente délibération,

Considérant qu'il est primordial de doter le territoire d'un tel contrat pour permettre à tous les projets de bénéficier d'un accompagnement technique et financier et ainsi accélérer le développement de la chaleur renouvelable sur le territoire,
Considérant que cette convention permettra la mutualisation des moyens tout en développant une animation locale indispensable à l'émergence des projets,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la convention de partenariat pour l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable « Territoires de Savoie » ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat et tous les actes nécessaires à son exécution.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

